



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ALLIER

Direction départementale des territoires

Yzeure, le 9 janvier 2013

Service Environnement

Mission Espaces Naturels

Compte-Rendu Comité de pilotage du site Natura 2000 « ZPS Sologne Bourbonnaise »

Affaire suivie par : Pierre-Henri PEYRET
courriel : pierre-henri.peyret@allier.gouv.fr
Tél. : 04 70 48 77 58 – Fax : 04 70 48 79 01

Objet : Site Natura 2000 – ZPS Sologne Bourbonnaise

Sous la présidence de M. SANSEAU, Directeur de la Direction Départementale des Territoires de l'Allier, le comité de pilotage Natura 2000 du site « ZPS Sologne Bourbonnaise » s'est réuni le 20 décembre 2012, à DOMPIERRE-SUR-BESBRE, à 14h30.

Participaient à cette réunion :

Personnes figurant à la liste d'émargement jointe.

Excusés :

- M. le Directeur de la DREAL Auvergne ;
- M. le Directeur de l'Agence Berry-Bourbonnais de l'Office National des Forêts ;
- M. le Président du Conseil Général de l'Allier ;
- M. le Maire de Chapeau ;
- M. le Président de l'Union Nationale des Industries des Carrières et Matériaux de Construction de la région Auvergne.

La séance est ouverte par M. SANSEAU, qui rappelle brièvement les caractéristiques du site « ZPS Sologne bourbonnaise ». Il propose ensuite à l'assemblée d'aborder les points à l'ordre du jour.

1) Bilan des actions menées en 2012 dans le cadre de l'animation :

M. LE ROUX (Ligue pour la Protection des Oiseaux) évoque le partenariat passé entre la structure animatrice du site (LPO Auvergne) et le Centre Régional pour la Propriété Forestière (CRPF), dans le cadre de l'animation 2012 du volet forestier. Il présente ensuite les différentes actions menées sur le site durant l'année écoulée.

PJ :

Copie à :

1.a) Volet forestier :

Le portage d'information sur Natura 2000 auprès des propriétaires forestiers a été poursuivie via :

- L'organisation d'une rencontre sur le terrain à Dompierre-sur-Besbre, durant laquelle les espèces forestières remarquables ont été présentées, avec un focus particulier sur les pics. Les outils de contractualisation Natura 2000 à disposition des forestiers ont de même été évoqués en détail. Une propriété sous contrat forestier a été visitée.

- Le renouvellement du Plan Simple de Gestion de 9 propriétaires forestiers.

- L'information des gestionnaires forestiers, qui a été amorcée via une rencontre à Chevagnes, lors de laquelle le dispositif Natura 2000, le site et les outils contractuels ont été présentés.

- Le suivi du contrat forestier signé en 2011, articulé autour d'actions de conseil, d'appui technique et d'une visite contradictoire sur le terrain.

M. PEYRET (DDT Allier) précise que le terme « contradictoire » signifie que cette visite s'est faite en présence de plusieurs interlocuteurs, à savoir le gérant du groupement forestier, le CRPF Auvergne et la DDT de l'Allier.

L'existence du site a été promue auprès du grand public via une émission de radio, et des articles dans la presse locale.

1.b) Volet agricole :

M. LE ROUX aborde ce volet en annonçant que le site ZPS Sologne bourbonnaise n'a pas fait l'objet d'une deuxième année de contractualisation pour les MAETs. La priorité a été en effet donnée aux nouveaux sites Natura 2000, en première d'animation de DOCOB, et au financement des mesures relatives à la protection des captages d'eau potable.

M. SANSEAU précise que l'arbitrage s'est fait à la fois au niveau régional (priorité aux nouveaux sites Natura 2000), et départemental (dix captages considérés prioritaires concernés dans l'Allier).

M. BACCONIER (Maire de Saint-Pourçain-sur-Besbre) demande si le suivi des agriculteurs ayant contractualisé des MAETs est obligatoire.

Les représentants de la DDT et de la LPO répondent par la négative, en précisant toutefois que, à l'instar de tout exploitant qui reçoit des aides de la PAC, ils sont soumis à des contrôles.

1.c) Autres outils de contractualisation :

Pour la promotion des contrats non forestiers – non agricoles, l'animateur s'est concentré sur la possibilité de gestion des étangs considérés comme étant les plus intéressants pour l'accueil de l'avifaune. Ainsi, 77 courriers ont été envoyés aux propriétaires concernés.

M. TAMIAN (ONEMA) demande quelle fut la source des données ayant permis d'identifier les propriétaires d'étangs. Il s'inquiète notamment du risque de contacter des propriétaires dont les étangs ne sont pas conformes à la réglementation, ce qui pourrait entraîner d'éventuels problèmes en cas de contractualisation.

M. PEYRET (DDT) répond que l'animateur a travaillé à partir de données cadastrales. Il ajoute que le risque de contractualiser un étang non conforme est nul, car l'instruction des dossiers étant réalisée par les services de DDT, la conformité de l'étang est un préalable vérifié avant toute mise en œuvre de contrat Natura 2000.

M. VERON (Conservatoire d'Espaces Naturels de l'Allier) intervient en notant que cette même démarche d'envoi de courriers aux propriétaires d'étangs est prévue en 2013 pour le site ZSC « Étangs de Sologne Bourbonnaise ». Le risque de doublon et de confusion des propriétaires concernés par les 2 sites Natura 2000 existe donc.

M. SANSEAU invite donc les structures animatrices des deux sites à se coordonner le plus étroitement possible, afin de garantir le déploiement d'actions cohérentes et non redondantes.

1.d) Suivis scientifiques :

Durant l'année écoulée, l'animateur a effectué :

- Le suivi des rapaces forestiers du site, listés dans l'Annexe I de la directive Oiseaux, notamment l'Aigle botté et la Bondrée apivore.

- La recherche de la Cigogne noire. Cette espèce n'a toujours pas été contactée comme nicheuse sur le site.

M. LE ROUX précise que cette recherche est techniquement difficile et très chronophage.

M. BACCONIER s'interroge sur la qualité de la recherche et la probabilité de réellement trouver cette espèce, étant donné la superficie de la zone à prospecter, et le peu de moyens humains disponibles.

M. LE ROUX confirme qu'il est le seul à effectuer cette recherche spécifique sur le site. La LPO compte également quelques volontaires qui œuvrent en continu à l'acquisition de données supplémentaires, sur toutes les espèces d'oiseaux.

M. PEYRET ajoute que ce type de suivi est le cœur de métier de la LPO, et qu'elle a l'avantage de disposer d'un réseau de bénévoles passionnés, qui ne comptent pas leur temps. En outre, la recherche d'une espèce très rare, forestière de surcroît, est une affaire qui se mène sur le long terme.

Enfin, la LPO a réalisé une étude sur la capacité d'accueil pour l'avifaune de six étangs de Sologne bourbonnaise. Les résultats montrent une baisse importante de la diversité des espèces nicheuses liées aux milieux humides, ainsi que l'absence de reproduction des espèces paludicoles les plus remarquables, tel le Héron pourpré, le Busard des roseaux ou encore la Rousserolle turdoïde.

1.e) Communication et information :

L'animateur annonce la création et la mise à jour régulière du site internet spécialement dédié à la ZPS Sologne bourbonnaise (<http://solognebourbonnaise.n2000.fr/>).

M. SANSEAU interroge les élus présents sur la transmission de l'information « Natura 2000 » au sein des communes et de leurs habitants. Il demande notamment si des articles sur le sujet sont rédigés dans les gazettes communales.

M. CHARMETANT (Maire de Montbeugny) précise que pour beaucoup d'élus, Natura 2000 n'est pas une priorité, mais plutôt une affaire de passionnés. Selon lui, les élus constatent une augmentation des réunions publiques auxquelles ils sont conviés, tous sujets confondus, et ces multiples sollicitations ne leur permettent pas de s'impliquer pleinement dans le dispositif.

M. SANSEAU souligne la nécessité de posséder un document type, une présentation « clé en main » succincte et claire du site Natura 2000, qui pourrait être intégrée directement dans les revues communales. L'animateur accepte cette proposition.

1.f) Actualités ornithologiques :

M. LE ROUX évoque l'observation en février et mars 2012 d'un couple de Cygnes chanteurs (espèce rarissime) sur 2 étangs, ainsi que du Hibou des marais et du Tadorne casarca (espèces rares).

M. BACCONIER demande si ces espèces ne peuvent pas avoir, comme la Bernache du Canada, des effets négatifs sur l'avifaune nicheuse.

M. LE ROUX répond par la négative et précise que les effets de la Bernache du Canada sur les autres espèces sont « contradictoires », c'est-à-dire pouvant être négatifs pour certaines et positifs d'autres.

M. DUCROUX (FDC de l'Allier) prévient cependant qu'au niveau de la Sologne Boubonnaise, l'impact de la Bernache sur l'avifaune est avéré. Il s'interroge également sur la concurrence alimentaire entre les grandes aigrettes, de plus en plus fréquentes et abondantes, et les autres espèces piscivores.

2) Actions prévues en 2013 sur le site :

Les actions envisagées en 2013 sont ensuite évoquées, en précisant qu'elles sont susceptibles de modifications, car n'étant pas encore validées budgétairement.

2.a) Volet forestier :

Le partenariat LPO / CRPF se poursuivra en 2013.

Les actions de communication et d'information auprès des propriétaires et des gestionnaires forestiers seront reconduites.

M. NEBOUT (CRPF) souligne qu'il est encore difficile de mobiliser les acteurs forestiers vis-à-vis de Natura 2000, d'où la nécessité de s'inscrire dans la continuité. Il remarque également que l'augmentation des montants pour la mesure « maintien de bois sénescents » est une bonne chose. Enfin, il relaie les interrogations soulevées par les forestiers concernant la gestion des peuplements constitués de Robinier et de Chêne rouge, dans le cadre de Natura 2000.

M. PEYRET précise que le DOCOB n'interdit pas la sylviculture de ces peuplements, mais que le dispositif Natura 2000 ne la favorisera pas. Par conséquent, si ces types de peuplements sont des peuplements objectifs pour des propriétaires qui souhaiteraient profiter des outils incitatifs proposés par Natura 2000, les surfaces concernées seront exclues de la contractualisation (dans le cas de la signature d'une charte notamment). Aussi, les demandes éventuelles feront l'objet d'une analyse au cas par cas, entre le CRPF et la DDT.

Selon M. BACCONIER, la Renouée du Japon pose beaucoup plus de problèmes sur le site que le Robinier.

M. NEBOUT ajoute qu'actuellement la sylviculture de cette essence ne concerne que peu de surface forestière. En outre, le Robinier et le Chêne rouge, espèces productives et capables de s'adapter à des contextes variés, méritent selon lui d'être considérés comme des alternatives intéressantes dans la préparation des forêts aux changements globaux.

2.b) Contractualisation :

Suite à la démarche réalisée en 2012, une charte « étang » devrait pouvoir être très probablement signée en 2013.

Par ailleurs, la diffusion et la communication autour de ces outils seront poursuivies

2.c) Suivis scientifiques :

Un suivi sur l'avifaune agricole sera entrepris. Cette action découle d'une demande du comité de pilotage de décembre 2011, qui soulignait la nécessité d'évaluer l'efficacité des Mesures Agro-environnementales territorialisées. La LPO a donc pour projet d'entamer un suivi de ces espèces spécialistes des milieux agricoles, via la mise en place de carrés STOC (Suivi Temporel des Oiseaux Communs). Ce protocole technique est expliqué à l'assemblée.

2.d) Communication :

Le site internet continuera à être alimenté, et mis à jour.

M. SANSEAU insiste sur la nécessité d'une étroite collaboration entre les structures animatrices des deux zones Natura 2000 présentes, à savoir la LPO et le CEN Allier. Leur action doit être coordonnée.

2.e) Actions d'animation courante :

Les actions courantes, liées à l'animation d'un site Natura 2000 seront assurées : veille écologique (aide technique pour des évaluations d'incidences), intégration de la problématique Natura 2000 dans les politiques d'aménagement du territoire, etc...

3) Présentation du dispositif réglementaire des Évaluations d'Incidences Natura 2000 :

M.PEYRET présente à l'assemblée le dispositif des évaluations d'incidences : contexte, objectifs, listes nationale et locales.

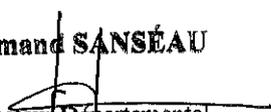
Il annonce que le dispositif n'est à ce jour pas complet, l'arrêté fixant la deuxième liste locale des activités soumises à évaluation étant prévue pour le printemps 2013, après concertation avec les acteurs locaux.

Les outils mis en place par la DDT de l'Allier pour aider les porteurs de projet à réaliser leur évaluation sont présentés (formulaire simplifié, cartes...).

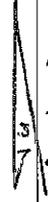
M. DUCROUX s'interroge sur la difficulté d'information et de diffusion des activités non soumises à encadrement devant faire l'objet d'une évaluation des incidences, auprès du public.

M. PEYRET répond que, dans un premier temps, un porté à connaissance sera fait par l'intermédiaire des Comités de Pilotage, par l'information des structures animatrices et des acteurs socio-professionnels locaux.

L'assemblée n'ayant plus de questions, M. SANSEAU remercie les participants et lève la séance.

Armand SANSEAU

Directeur Départemental
des Territoires

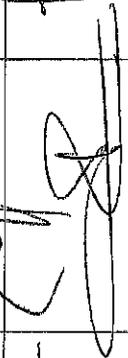
COPIL Natura 2000 ZPS Sologne Bourbonnaise
20 décembre 2012 - Dompierre-sur-Besbre

Organisme	Nom - Prénom	Fonction	Émargement	Adresse Mail
DREAL Auvergne	Excusée			
DDT de l'Allier	SANSEAU Armand PEYRET Pierre-Henri	Directeur chargé de Mission		
Centre Régional de la Propriété Forestière d'Auvergne	Mouton Jean Paul BAILLON Aurélien	Ingénieur de Technique Jdt		mouton@crpf.fr
ONF	- Excusé -			
ONCFS	BLANCHON Julie	Technicienne		julie.blanchon@ons.org.fr
ONEMA	TAMIAN Loïc	Appt technique		loic.tamian@onema.fr
Conseil Régional d'Auvergne				
Conseil Général de l'Allier	- Président excusé -	SE également	excusé	
Mairie de BEAULON				
Mairie de CHAPEAU	MR BRENON Excusé			
Mairie de LA CHAPELLE AUX CHASSES				
Mairie de CHEVAGNES				
Mairie de DOMPIERRE SUR BESBRE			Représentée	
Mairie de GANNAY SUR LOIRE				
Mairie de LUSIGNY				
Mairie de MONTBEUGNY	CHARMETANT Guy	Maire		mairie-montbeugny@wanadoo.fr

COPIL Natura 2000 ZPS Sologne Bourbonnaise
20 décembre 2012 - Dompierre-sur-Besbre

Organisme	Nom – Prénom	Fonction	Émargement	Adresse Mail
Mairie de PARAY LE FRESIL				
Mairie de SAINT POURCAIN SUR BESBRE	BACCHIERI Gerald	Maire		
Mairie de THIEL SUR ACOLIN				
Communauté d'Agglomération de Moulins				
Communauté de communes du Val de Besbre et Sologne Bourbonnaise				
Communauté de communes du Pays de Chevagnes en Sologne Bourbonnaise				
Fédération départementale des AAPPMA de l'Allier				
Fédération des Chasseurs de l'Allier	Roger PASSENET ex-cuse Les Buissons DUCROUX	chargé de - phonon		b. ducloux@fedechasse03.com
Chambre d'Agriculture de l'Allier				
Fédération Départementale des syndicats d'exploitants agricoles de l'Allier				
Union Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles de l'Allier				
Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du Bourbonnais				
Union Nationale des Industries des Carrières et Matériaux de Construction de la région Auvergne	- Ex-cuse -			
Comité départemental du Tourisme de l'Allier				

COPIL Natura 2000 ZPS Sologne Bourbonnaise
 20 décembre 2012 - Dompierre-sur-Besbre

Organisme	Nom - Prénom	Fonction	Émargement	Adresse Mail
Syndicat des Propriétaires Exploitants d'Étangs du Bourbonnais				
Syndicat départemental de la Propriété Privée Rurale				
Association des Irrigants du Bourbonnais				
Agriculteurs Irrigants du Val d'Allier Bourbonnais				
SIVOM de la Sologne Bourbonnaise				
Ligue de Protection des Oiseaux d'Auvergne				
Mission WWF Loire Nature				
Fédération Allier Nature				
Société Scientifique du Bourbonnais	Judith Legendre	Bibliothécaire adjoint		
Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier	Floriay Jean	chargé de missions		floriay.jean@espaces-naturels.fr
Groupe Mammalogique d'Auvergne				
G.F. de la Brosse des 7: Clats	De la Brosse Olivier	Président GF		olivier.de.la.brosse@orange.fr

